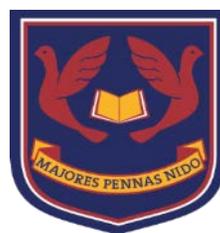


PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ACADÉMIE MICHÈLE PROVOST



Adopté le 3 SEPTEMBRE 2024



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Nom de l'école : Académie Michèle Provost Préscolaire / Primaire / Secondaire Nombre d'élèves : 885 (en date du 6 septembre 2021)	Direction de l'école : M. Baschiera Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : M.Ehssen
Énoncé de principe du Code de vie : Notre école a la volonté de faire respecter les droits de chacune et chacun et d'offrir un climat qui favorise le développement personnel, social et scolaire des élèves. Nous membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du collège, reconnaissons que nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.	
Membres du comité de travail : Personne chargée de coordonner l'équipe de travail : M. Ehssen Intervenant responsable de niveau Secondaire : Mme Méhu Intervenant responsable de niveau 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} : M. Leduc Intervenant responsable de niveau Maternelle / 1^{ère} / 2^{ème} : Mme Gosselin	
Date d'approbation du conseil d'établissement : Le 3 septembre 2024	

ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Outils, référentiels utilisés :

- Données des rapports d'enquête des années précédentes
- Résultats des différents sondages effectués auprès des élèves, parents et du personnel
- Observations des différents acteurs de l'école en lien avec la violence et l'intimidation

Constats	DÉFIS	FORCES
<ul style="list-style-type: none"> ● Nous constatons une diminution des actes de violence répertoriés et un nombre similaire d'évènements d'intimidation ● ses dernières années nous remarquons une augmentation du nombre d'actes d'intimidation au primaire lié à l'usage des réseaux sociaux ● Augmentation de l'utilisation des réseaux sociaux dut à un isolement social vécu par nos élèves durant la fermeture des écoles (Mars 2020 à Juin2020) ● Diminution des actes d'intimidation ses dernieres années au Secondaire ● Différence de perception concernant la violence à l'école entre le personnel et les élèves du Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir plus de formations aux parents pour les former et les sensibiliser au rôle du premier témoin ● Une meilleur connaissance de notre procédure de dénonciation d'une situation d'intimidation pour tous les acteurs ● Apprendre à discerner les termes de violence, de conflit et d'indimidation ● Développer les habiletés sociales des élèves à travers des formations et évènements lié à la violence et l'intimidation ● Mise à jour du Code de vie ● Instaurer un climat scolaire positif 	<ul style="list-style-type: none"> ● La confidentialité des plaintes, avec la mise en place d'une adresse courriel ● Règles de vie connues par tous les adultes ● La mise en place du Comité École (Janvier 2021) ● Connaissance du climat scolaire de l'établissement (Plan d'action global pour un climat scolaire positif)

Au regard de ce portrait de situation, l'établissement entend mettre en place les mesures de prévention et d'intervention suivantes :

MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE		
Priorités d'actions pour 2021 -2022	Moyens (déjà existants et nouveaux)	Indicateur de réussite
<p>1 / Promouvoir, appliquer et diffuser les outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Code de vie 2021 ● Procédure de dénonciation d'une situation d'intimidation ● Protocole d'intimidation ● Élaborer un plan stratégique de surveillance préventive <p>2 / Développer les habiletés sociales chez nos élèves en faisant référence aux valeurs de l'établissement (<i>Respect, Engagement, Bienveillance, Responsabilité</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Déposer les documents en lien avec la violence et l'intimidation ainsi qu'une adresse courriel de signalements sur le site internet de l'Académie ● Affichage dans les salles de regroupement les options de signalement et de dénonciation ● Présentation et rappel du protocole à tout le personnel ● Application rigoureuse du protocole et du code de vie ● Faire parvenir aux parents le contrat d'engagement en lien avec le Code de vie ● Conférence du Pr Éric Morissette pour tous les membres du personnel : " Le bien-être et la socialisation des élèves au service de la réussite scolaire" ● Création d'un conseil de la vie étudiante au secondaire ● Formation " Vers le Pacifique " ● Mise en place par les enseignants du 3^{ème} cycle du AMP vie citoyenne, qui a pour objectifs la création de projets et d'activités sur différentes thématiques (diversité, racisme, discriminations...) ● Formation pour les élèves du 2^{ème} et 3^{ème} cycle la cyberintimidation et Secondaire 2 " la face cachée des écrans " ● Organiser une journée de sensibilisation à l'intimidation et la cyberintimidation le 26 Février " Chandail rose " 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le formulaire de signalement et l'adresse courriel sont faciles d'accès sur le site de l'Académie ● Affiches produites sont facilement visibles dans tout l'établissement ● Présentation du protocole et du processus de signalement en classe ● Diffusion du plan stratégique de surveillance auprès du personnel ● Mise en pratique du plan d'action globale pour améliorer le climat scolaire à l'Académie ● Affichage et création d'un espace pour la résolution de conflit, formation donnée à tout le personnel ● Toutes les thématiques AMP vie citoyenne ont été abordées en classe ● Tous les élèves du 2^{ème} et 3^{ème} cycle ont reçu la formation sur la cyberintimidation ● Les élèves du primaire et secondaire ont participé à la journée chandail rose

La collaboration des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant est essentielle à la réussite du plan de prévention et d'intervention

MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE		
Moyens	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion du protocole et du plan de lutte sur le site internet et la page Facebook de l'Académie ● Publication du code de vie dans l'agenda ● Création d'un guide destiné aux parents, qui explique le plan de lutte contre l'intimidation ● Sensibilisation des parents de toutes les activités offertes à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ● Comité du plan de lutte, personne responsable de la communication ● Adjoint aux élèves, Directrice pédagogique du primaire et secondaire ● Comité du plan de lutte, personne responsable de la communication ● Comité du plan de lutte, personne responsable de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> ● Publication sur le site internet et le compte Facebook de l'Académie ● Parution dans l'agenda ● Distribution du guide à tous les parents d'élèves de l'Académie ● Publication sur le site internet et le compte Facebook de l'Académie

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Le plan de lutte doit inclure les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1, par. 6)

Bien que **dénoncer** soit la bonne chose à faire, pour faire cesser la situation et pour permettre aux personnes victimes et auteurs d'obtenir de l'aide, il se peut que cela occasionne un malaise chez la personne qui le fait.

*L'Académie s'engage donc, à prendre les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité du signalement
Voici quelques exemples :*

- Questionner séparément la victime et le présumé auteur.
- Tenir la rencontre dans un lieu où l'élève se sentira à l'aise de parler
- Ne pas dévoiler la source de la dénonciation à l'intimidateur, autant que possible.
- Communiquer de façon discrète avec les témoins et victime.
- Ne pas imposer à l'élève victime de rencontrer l'auteur, à moins qu'il ne le souhaite.
- Si l'élève qui est l'auteur du geste de violence ou d'intimidation veut te parler ou te rencontrer pour te présenter ses excuses, tu auras la possibilité de refuser.
- Lorsque ce sera possible, nous allons utiliser le témoignage d'un adulte ou des gestes filmés sur caméra pour interpellier l'élève auteur de gestes de violence ou d'intimidation.



FORMULAIRE DE SIGNALEMENT OU DE PLAINTE

*** Ce document est confidentiel, et seule la personne responsable du traitement du signalement ou de la plainte pourra le lire.**

Date de la prise de déclaration :

Je rempli ce formulaire parce que :

Je vis de l'intimidation ou un acte de violence

Je suis témoin d'intimidation ou d'un acte de violence

Nom de la personne qui vit de l'intimidation ou de la violence :

Auteur(s) des gestes :

Témoin(s) :

Date de l'évènement :

Endroit ou l'incident s'est déroulé (préciser s'il s'agit d'internet) :

Depuis combien de temps la situation dure - t - elle ?

Quelques jours

Plus d'une semaine

Un mois

Plus d'un mois

Combien de fois cela est - il arrivé ?

Plusieurs fois par jour

Une fois par jour

Plusieurs fois par semaine

Une fois par semaine

Quelques fois par mois

Autre :

Explique dans tes mots ce qui s'est passé.

Tu peux aussi cocher les comportements que tu as vus ou ce que tu as vécu.

Violence physique

Violence verbale

Vandalisme

Geste ou remarque à caractère sexuel

Rumeurs

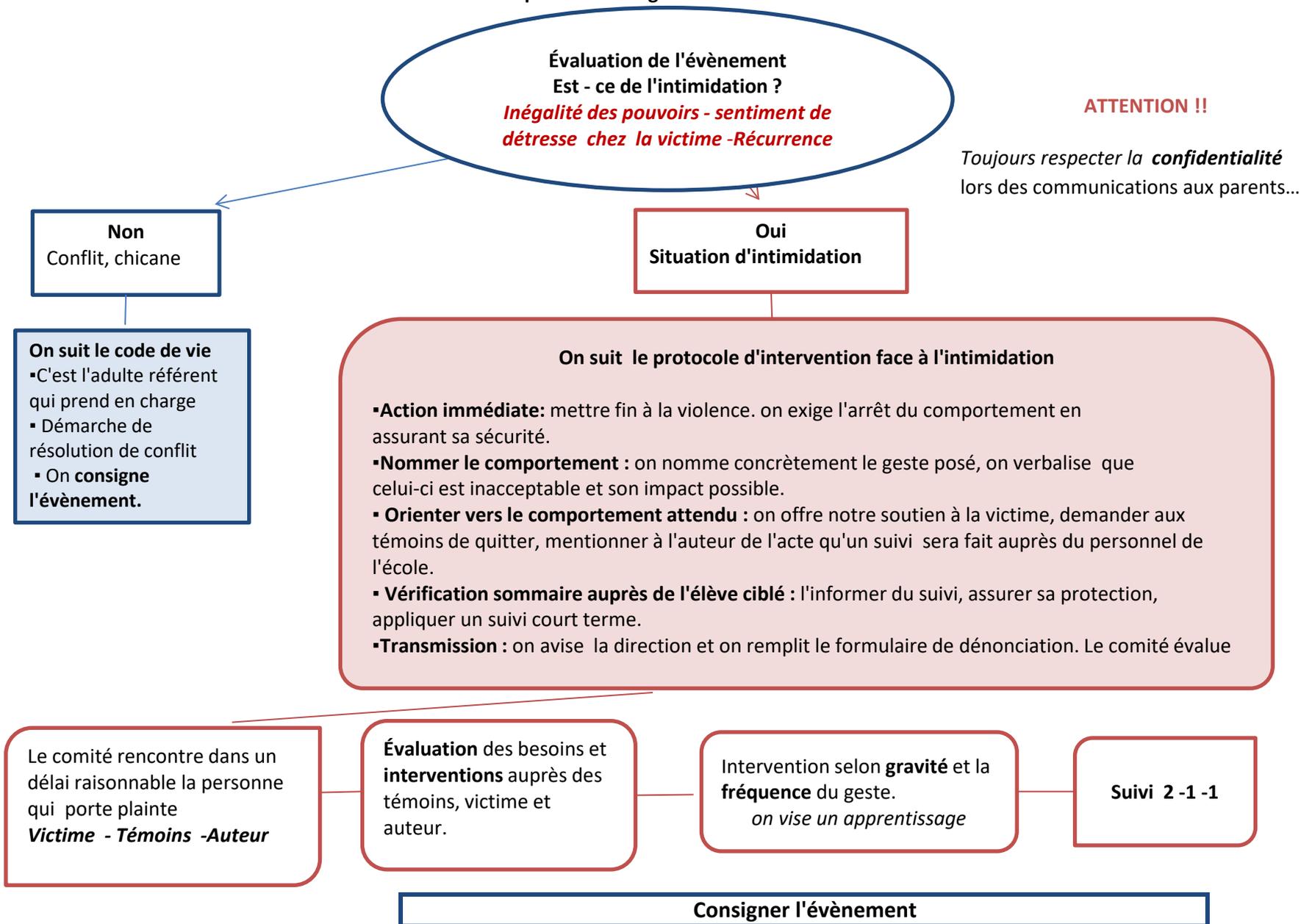
Exclusion

Autres :

Nom de la personne qui accueille le signalement ou la plainte :



1. Compléter le formulaire de dénonciation d'une situation d'intimidation
2. Écrire la dénonciation via l'adresse courriel destinée intimidation@acdemimicheleprovost.qc.ca
3. Le comité prend en charge l'évaluation de l'évènement.



Suivi 2 -1 -1 : Suivi rigoureux de la situation après dénonciation, afin de s'assurer que l'intimidation n'a plus lieu 2 jours après, 1 semaine après et 1 mois après.



INDICATEURS POUR DÉTERMINER LE NIVEAU DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Questions / gravité	Gravité faible	Gravité modérée	Gravité élevée
À quelle fréquence ?	Élève rarement impliqué	Élève impliqué à l' occasion	Élève souvent impliqué
Depuis quand ? (persistance)	Comportement ayant débuté récemment	Comportement présent depuis plusieurs semaines	Comportement qui persiste depuis plusieurs mois
Dans combien d'endroits ? (constance)	Dans un seul endroit	Dans plus d'un endroit	Dans différents contextes (ex : cour, casier, corridor, classe, transport, réseaux sociaux, maison)
Quels sont les impacts ? (intensifié et dangerosité)	Impact mineurs pour soi ou pour les autres	Entraîne une perturbation pour le jeune ou dans son entourage	Entraîne une perturbation grave pour le jeune ou dans son entourage
Quelle est l'intervention appropriée ?	Universelle, auprès de tous les élèves de l'école	Intervention ciblée et rapide avec soutien individuel	Intervention intensive accompagnée des services d'aide (de l'école et de la communauté)

D'autres éléments doivent être pris en considération si les indices précédents sont très présents. Cette analyse complémentaire du comportement doit être réalisée par des personnes qualifiées.

Autres éléments à prendre en considération
1. Légalité de l'acte (violation ou non d'un règlement, d'une loi, du Code criminel ou du code civil)
2. Nature de l'intention (ex : acte délibéré ou non, acte motivé par le plaisir, la colère, la peur, la recherche d'attention)
3. Âge des élèves impliqués (auteurs, témoins, victimes), niveau scolaire, maturité, forces, vulnérabilité, diagnostic, médication, besoins, histoire familiale, sociale, scolaire et légale
4. Déséquilibre dans le rapport de force
5. Capacité plus ou moins grande de la personne qui subit l'agression à se défendre (malaise, détresse, protestation, demande d'aide, etc)
6. Circonstances liées au comportement (fil des événements, contexte avant, pendant ou après l'évènement)
7. Possibilité de récidive

RÉFÉRENTIEL DES MESURES DE SOUTIEN AUX VICTIMES ET TÉMOINS

Lors des situations d'intimidations, les mesures de sanctions de type réparation envers la victime doivent être faites avec le consentement de cette dernière. Un évènement est évalué en fonction de leur fréquence, leur intensité, leur constance et leur persistance (voir indicateur pour déterminer le niveau de soutien)

	MESURES DE SOUTIEN POSSIBLES
LÉGER	<ul style="list-style-type: none"> ● Message aux parents (verbal,téléphonique ou courriel) ● Présentation / rappel du protocole violence et intimidation de l'académie ● Soutien individuel avec un intervenant ou tout autre adulte significatif pour le jeune ● Informer les enseignants et surveillants de la situation ● Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi ● Établir un plan de sécurité personnel et proposer des stratégies préventives de sécurité ● S'assurer que la situation a pris fin et faire le suivi 2 - 1- 1
MODÉRÉE	<ul style="list-style-type: none"> ● Appels aux parents ● Présentation / rappel du protocole violence et intimidation de l'académie ● Soutien individuel avec un intervenant ou tout autre adulte significatif pour le jeune ● Informer les enseignants et surveillants de la situation ● Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi ● Établir un plan de sécurité personnel et proposer des stratégies préventives de sécurité ● Rencontre de concertation direction, intervenants, enseignants et partenaires au besoin ● Référence à un professionnel du milieu ● S'assurer que la situation a pris fin et faire le suivi 2 - 1- 1
ÉLEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre avec les parents ● Présentation / rappel du protocole violence et intimidation de l'académie ● Soutien individuel avec un intervenant ou tout autre adulte significatif pour le jeune ● Informer les enseignants et surveillants de la situation ● Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi ● Développer les compétences personnelles et relationnelles ● Établir un plan de sécurité personnel et proposer des stratégies préventives de sécurité ● Rencontre de concertation direction, intervenants, enseignants et partenaires au besoin ● Plan d'action et plan d'intervention ● Référence à un professionnel du milieu ● S'assurer que la situation a pris fin et faire le suivi 2 - 1- 1

RÉFÉRENTIELS DES MESURES DE SANCTIONS ET DE SOUTIEN À L'AUTEUR

Lors des situations d'intimidation, les mesures de sanctions de type réparation/excuses envers la victime doivent être faites avec le consentement de cette dernière.

L'analyse d'un comportement sert à déterminer le degré de gravité et les mesures d'intervention.

	MESURES DE SANCTION POSSIBLES	MESURES DE SOUTIEN POSSIBLES
LÉGER	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses verbales ou écrites à la victime; • Retenue du soir, retenue du Samedi ou suspension; • Travail de réflexion avec la signature des parents; • Geste de réparation en fonction du comportement reproché; • Travaux communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et rappel du protocole d'intimidation de l'école; • Référence à un intervenant : prise de conscience des gestes posés; • Surveillance rapprochée par les surveillants de l'école; • Soutien individuel avec un intervenant; • Renforcement du comportement attendu ;
MODÉRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses verbales ou écrites à la victime; • Retenue du soir, retenue du Samedi ou suspension ; • Travail de réflexion avec la signature des parents; • Geste de réparation en fonction du comportement reproché; • Travaux communautaires; • Protocole de retour de suspension et réintégration avec les parents; • Retrait de la zone à risque pour un temps déterminé; • Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé; • Possibilité de rencontre avec un policier; • Assignation de lieux ou de tâches constructives (moment hors classe) • Retrait de privilèges ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et rappel du protocole d'intimidation de l'école; • Référence à un intervenant : prise de conscience des gestes posés; • Surveillance rapprochée par les surveillants de l'école; • Soutien individuel avec un intervenant à fréquence rapprochée • Renforcement du comportement attendu ; • Signature d'un contrat de réintégration et d'engagement ; • Plan d'intervention ou plan d'action ;
ÉLEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses verbales ou écrites à la victime; • Retenue du soir, retenue du Samedi ou suspension; • Travail de réflexion avec la signature des parents; • Geste de réparation en fonction du comportement reproché; • Travaux communautaires; • Protocole de retour de suspension et réintégration avec les parents; • Retrait de la zone à risque pour un temps déterminé; • Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé; • Possibilité de rencontre avec un policier; • Assignation de lieux ou de tâches constructives (moment hors classe) • Expulsion • Plainte à la police. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et rappel du protocole d'intimidation de l'école; • Référence à un intervenant : prise de conscience des gestes posés; • Surveillance rapprochée par les surveillants de l'école; • Soutien individuel avec un intervenant; • Renforcement du comportement attendu ; • Signature d'un contrat de réintégration et d'engagement ; • Plan d'intervention ou plan d'action ; • Discussion et concertation avec les services communautaire.

* La direction se réserve le droit de choisir la sanction en fonction de la gravité, la nature et la fréquence des évènements.

CONFLIT OU INTIMIDATION ?

*Souvent le conflit et l'intimidation sont confondus, voici un aide mémoire pour mieux les différencier **

INTIMIDATION	CONFLIT
<ul style="list-style-type: none"> ● Plusieurs raisons motivent les actions du jeune qui intimide un pair. <p>Son intention peut être de faire rire les copains, de se créer ou de maintenir un statut social élevé ou de se venger.</p> <p>Il n'agit pas toujours dans le but de faire du mal à l'autre, ce qui n'empêche pas que du tort soit causé au jeune qui en est la cible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Par l'intimidation, l'élève qui pose les gestes veut obtenir quelque chose (ex : gain, privilège, popularité) et, pour ce faire, il abuse de son pouvoir sur l'autre. ● L'intimidation peut entraîner des sentiments d'impuissance, de honte, de détresse psychologique, de repli sur soi, de dépréciation personnelle, de frustration et de rancœur. La victime a de la difficulté à exprimer ses émotions, à se faire respecter et à s'affirmer devant les agressions répétées. Elle peut chercher à se retirer dans le silence, à prendre tous les torts. <p>On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.</p> <p>L'élève qui intimide peut sentir qu'il est en droit de recourir à la violence, il peut chercher à se justifier, à nier, à banaliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les actes de violence ou d'agression se répètent et durent dans le temps ● Les situations d'intimidation nécessitent des interventions particulières qui tiennent compte de la peur, de la détresse et de l'impuissance de l'élève qui est vulnérable <ul style="list-style-type: none"> ● Lorsque la médiation est envisageable et bénéfique pour la victime, elle devrait être menée par des intervenants formés à cette pratique. Tout en tenant compte du contexte, l'intervenant doit d'abord obtenir l'accord de la victime pour une telle rencontre. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs individus qui ne partagent pas le même point de vue ou dont les intérêts s'opposent. <p>Le conflit n'est pas négatif en soi, bien qu'il puisse mener à des gestes de violence lorsqu'il est mal géré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les élèves interagissent plus ou moins vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité. ● Même si les deux parties en conflit peuvent se sentir perdantes et vivre des émotions (ex : colère, déception, rancune), les personnes se sentent libres de donner leur version et arrivent à exprimer leur désaccord en tentant de faire respecter leur opinion. ● Le conflit peut se détériorer en agressions multiples s'il n'est pas résolu. ● Le conflit se règle par la négociation ou la médiation. Selon l'âge des élèves et la situation, la médiation peut être réalisée par des pairs formés.

*Adapté de la table des agents de soutien locaux du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière Appalaches, soutenir l'intervention du personnel – Les actions de l'école pour un milieu sain et sécuritaire, Québec

DÉFINITIONS

Cette section est créée dans le but de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Elle permet de mieux décrire ce qui se passe et de définir les faits. L'objectif n'est pas de juger, mais de bien préciser ce dont il est question pour mieux intervenir.

AUTEUR

Le terme Auteur désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de violence, harcèlement ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

TÉMOIN

Le terme « témoin » désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de violence, harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

VICTIME

Le terme « victime » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Bien différencier, pour bien intervenir

TAQUINERIE

- Agacement mutuel, réciproque.
- Tout le monde trouve cela drôle.
- Amusante et non offensante.
- Se fait d'égal à égal.

CONFLIT

- Forces égales, pas de relation de pouvoir, chacun réplique.
- Souvent entre amis.
- Provient souvent d'un désaccord, point de vue différent.
- Peut s'accompagner de gestes agressifs.
- Non prévu, pas d'intention

VIOLENCE

- Manifestation ponctuelle physique, psychologique ou sexuelle
- Intentionnelle
- Engendre de la détresse

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

INTIMIDATION SOCIALE

Cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation sociale :

- Propager des rumeurs;
- Exclure quelqu'un du groupe;
- Parler contre quelqu'un dans son dos;
- Se liguer contre quelqu'un;
- Briser des amitiés volontairement.
- Raconter des mensonges

INTIMIDATION VERBALE

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation verbale :

- Menacer de faire mal à quelqu'un;
- Insulter, crier des noms;
- Se moquer de quelqu'un, particulièrement devant les autres (le ridiculiser);
- Se moquer des vêtements, des cheveux ou des habitudes de quelqu'un;
- Faire des commentaires sexistes, racistes ou homophobes;
- Se moquer de l'origine ethnique ou culturelle de quelqu'un;
- Dire que la nourriture qu'une personne mange est dégoûtante;
- Se moquer de l'accent ou de la façon de parler d'une personne;
- Exclure quelqu'un à cause de son ethnie ou de sa culture;
- Faire des blagues ou des commentaires sur l'orientation sexuelle d'une personne.

INTIMIDATION PHYSIQUE

Cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets.

Voici quelques exemples d'intimidation physique :

- Frapper, donner des tapes ou des coups de poing;
- Donner des coups de pied;
- Contraindre;
- Pousser, cracher;
- Voler ou détruire les biens de quelqu'un, comme ses vêtements, son lecteur MP3, son vélo ou même ses devoirs.

CYBERINTIMIDATION

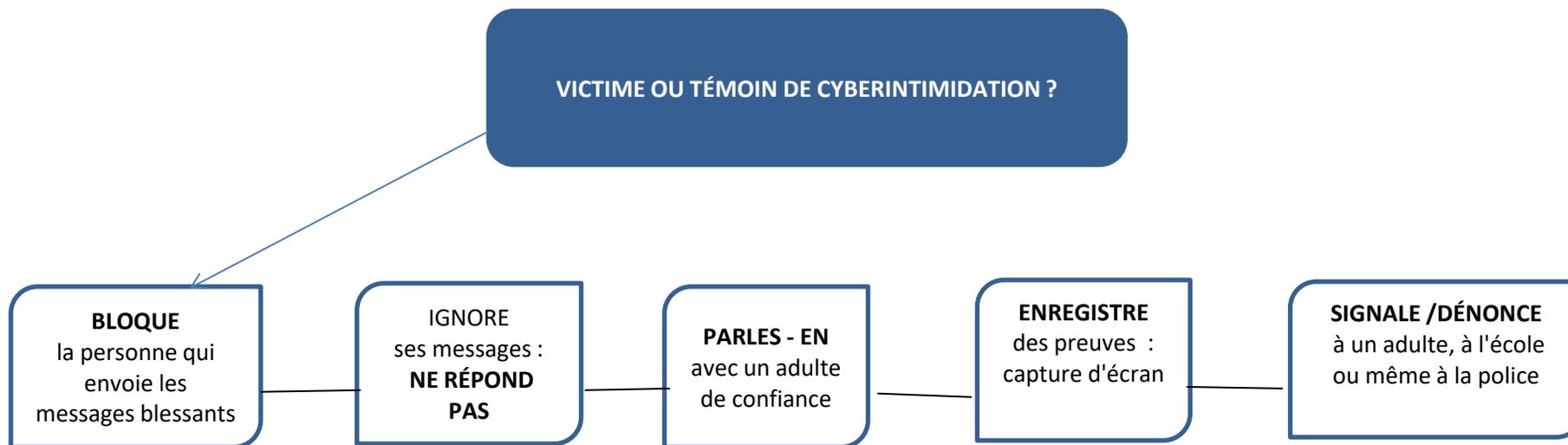
Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire ,afin de nuire directement ou indirectement au bien-être d'une tierce personne.

Voici des exemples de cyberintimidation :

- Par le cyberespace (courriels, messages textes, réseaux sociaux, jeux vidéo en ligne, etc.).
- Menace, harcèlement en ligne, envoi de multiples messages blessants.
- Propos haineux/ attaques personnelles.
- Tentatives de rapprochements indésirables/ supervision des activités à outrance.
- Propager de fausses rumeurs, des images trafiquées ou compromettantes, des vidéos embarrassantes, etc.
- Se faire passer pour quelqu'un d'autre, utiliser l'identité d'une autre personne.
- Le rejet, l'exclusion d'une personne d'un groupe, de façon inutile.

Cf en annexe le document la Cyberintimidation quoi faire si je suis victime ou témoin de Cyberintimidation ?

QUOI FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE CYBERINTIMIDATION ?



PARENTS : *En matière de prévention et de lutte contre la cyberintimidation, vous avez un rôle de premier plan*

- Via l'éducation et la sensibilisation sur le cyberspace et par la discussion sur ce qu'est la cyberintimidation
- **Enseigner** des comportements sécuritaires et positifs. Discuter avec son enfant des comportements responsables et adéquats en ligne : le fait qu'on n'a pas de contrôle sur l'utilisation de ce qu'on publie en ligne, parler des amitiés véritables vs. virtuelles, importance de se respecter soi et de respecter les autres, etc
- **Superviser** rigoureusement les activités de votre enfant en ligne.
- **Encadrer** l'utilisation des appareils technologiques et les activités en ligne (paramètres de confidentialité, mots de passe sécuritaires, temps, accès aux sites, etc.)
- **Questionner** et s'intéresser à ce que fait votre enfant sur internet et avec qui il communique.
- **S'informer** sur les applications que votre enfant utilise (sécuritaires et adaptées à son âge?).
- **Reconnaître** les signes évocateurs de la cyberintimidation ou de l'intimidation (changement de comportements, changement dans l'utilisation de ses appareils, colère, isolement, perte d'intérêts à participer aux activités, difficultés à dormir, air triste, préoccupé, peur de prendre l'autobus, de se rendre à l'école, somatisation, etc.)
- **Donner** des ressources à votre enfant, afin qu'il puisse se confier s'il n'est pas à l'aise de vous en parler (un autre adulte de la famille, enseignant, personnel de l'école, ligne tel jeune ou jeunesse j'écoute, etc.).
- **Être disponible** pour aider votre enfant : témoignez votre ouverture à la discussion, votre disponibilité et encouragez-le à se confier à un adulte, rassurez-le que vous ne paniquerez pas, que votre préoccupation est sa sécurité, que vous trouverez une solution ensemble et que votre but n'est pas de lui restreindre l'accès à ses appareils technos.
- **Signaler** les incidents de cyberintimidation à l'école (ne pas communiquer avec l'auteur ou ses parents).

RÔLE DE CHACUN DES ACTEURS

ÉLÈVE

- **DÉNONcer** lorsque tu es témoin ou victime d'un acte de violence ou d'intimidation.
- **Aviser**, un adulte de confiance :
Parents / Enseignant / Responsables d'étages / Surveillants ...

Je peux aggraver la situation si

- Je ne fais rien pendant ou après la situation.
- J'encourage la victime à se venger.
- J'encourage l'auteur et/ou je ris.
- J'utilise la violence pour venir en aide à la victime

PARENTS

- **Être** à l'affut et à l'**écoute** de son enfant
- **Aviser** l'école de toute situation de violence ou d'intimidation en se référant **aux définitions**, afin que le personnel de l'école puisse intervenir.
- **Collaborer** avec le personnel de l'école pour trouver des solutions pour son enfant.
- **Informer** l'école si la situation se maintient ou vous avez des inquiétudes .
- Voir le Plan de lutte pour plus de piste de soutien.

Je peux aider la situation si

- J'avise un adulte pendant ou après la situation .
- Je dis à l'auteur des gestes de ne plus recommencer.
- Je réconforte la victime, je lui offre mon support pendant et après la situation.
- Je préviens que la situation ne se reproduise pas, en invitant la victime à se joindre à mon groupe d'amis.

ADULTE DE L'ÉCOLE

- **Intervenir** rapidement , **évaluer** la situation et cueillir les informations (nature, fréquence, intensité, gravité...).

Si c'est un conflit : 1 / *gérer en s'appuyant sur la démarche école de résolution de conflits.*
2 / Communiquer avec les parents si nécessaire

Si c'est de l'intimidation : *Se référer au **Comité** et respecter la confidentialité.*

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION : PRÉCISIONS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

VIOLENCE ET INTIMIDATION
(de nature sexuelle) :

**ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE EST
CONSTATÉ : 1^{ER} INTERVENANT**

SEXTAGE
*(Lors d'un partage non consentuel
d'images intimes) :*

*Mentionner à la
victime qu'elle n'est
pas responsable de ce
qui lui arrive.*

- Arrêter la situation.
- Rappeler le comportement attendu.
 - Séparer l'auteur de la victime
 - Mentionner qu'un suivi sera effectué
- Signaler la situation selon les modalités prévues
- Mettre en place des mesures de sécurité temporaires immédiate des personnes impliquées le temps que le 2e intervenant analyse la situation.

*Limiter la propagation
des images en
convoquant rapidement
les élèves qui ont reçu les
sextos et en confisquant
les appareils.*

ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LES MEMBRES DE LA DIRECTION ET LES MEMBRES DU PERSONNEL

- **Formation avec la fondation Marie Vincent** : "Les comportements sexualisés en milieu scolaire"

- **Le Projet Sexto** :

est un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025, qui se déroulera en 3 étapes

- 1) rencontre de coordination prévue le 3 octobre 2023.
- 2) Formation fin novembre 2023.
- 3) Approvisionnement et distribution des trousseaux d'interventions SEXTO.

RÉFÉRENTIEL DES MESURES DE SOUTIEN AUX VICTIMES ET TÉMOINS : PRÉCISIONS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

MESURES DE SOUTIEN ÉLÈVE VICTIME	MESURES DE SOUTIEN ÉLÈVE TÉMOIN
<ul style="list-style-type: none">● Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.● Renforcer le comportement de dénonciation.● Évaluer les conséquences de la situation pour la victime.● Définir des stratégies pour éviter une situation ou y réagir.● Intensifier, au besoin, les stratégies de prévention priorisées.● Enseigner les comportements attendus.● Établir un plan de sécurité.	<ul style="list-style-type: none">● Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.● Renforcer le comportement de dénonciation.● Évaluer les conséquences sur le climat du groupe, le niveau scolaire ou l'école.● Sensibiliser au pouvoir d'action du témoin● Définir des stratégies pour éviter une situation ou y réagir.● Intensifier, au besoin, les stratégies de prévention priorisées.● Enseigner les comportements attendus (pouvoir d'agir du témoin).

Pour les élèves victimes, témoins ou auteurs, se référer aux ressources d'aide ou aux ressources spécialisées : CIUSS,

Fondation Marie-Vincent, Centre canadien de protection de l'enfance, CALACS, CAVAC, SPVM.

RÉFÉRENTIEL DES MESURES DE SOUTIEN ET SANCTIONS À L'AUTEUR : PRÉCISIONS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

MESURES DE SOUTIEN ÉLÈVE AUTEUR	MESURES DE SANCTION ÉLÈVE AUTEUR
<ul style="list-style-type: none">● Reconnaître l'incident et amorcer la réflexion sur le comportement● Définir des stratégies pour mettre fin à la situation (ex : gestion de colère, développement des habiletés sociales).● Impliquer les parents pour la mise en œuvre des stratégies.● Déterminer avec l'élève des engagements à prendre.● Intensifier, les stratégies de prévention ciblées par l'école.● Enseigner les comportements attendus selon un plan d'intervention.● Renforcer les progrès de l'élève.	<ul style="list-style-type: none">● Selon l'analyse des circonstances, la gravité, la fréquence, l'intensité et les conséquences des actes.● Dans le cas où il y aurait eu des accusations et des conditions de remise en liberté, la direction peut demander l'accès au jugement pour appliquer les mesures de protection imposées.

Pour les élèves victimes, témoins ou auteurs, se référer aux ressources d'aide ou aux ressources spécialisées : *CIUSS*, *Fondation Marie-Vincent*, *Centre canadien de protection de l'enfance*, *CALACS*, *CAVAC*, *SPVM*.

RESSOURCES D'AIDE

Pour obtenir de l'information ou du soutien, vous pouvez consulter les ressources suivantes :

Centre de référence du Grand Montréal

- Services gratuits de renseignements et de références sur les ressources communautaires du grand Montréal
- Tél : 514-527-1375

CLSC de votre quartier

- Service sociaux et de santé courants, de nature préventive ou curative (infirmier, travailleur social, psychologue, éducateur spécialisé)
- <https://santemontreal.qc.ca/population/ressources/clsc/>

Jeunesse j'écoute

- Site d'écoute, de soutien et de conseils pour les jeunes 24h/24

[Besoin D'aide - jeunessejecoute.ca](http://BesoinD'aide-jeunessejecoute.ca)

Tél : 1-800-668-6868 ou Texte au 686868 parler en tout temps avec un intervenant par téléphone ou par clavardage

Tel-jeunes

- Site d'écoute, de soutien et de conseils pour les jeunes 24h / 24

Tél : 1-800-263-2266 ou par Texte 514-600-1002 parler en tout temps avec un intervenant par téléphone ou par clavardage

[Accueil | Tel-jeunes \(teljeunes.com\)](http://Accueil|Tel-jeunes(teljeunes.com))

AIDEZMOISVP.CA

- Site qui vient en aide aux jeunes qui sont victimes de la diffusion, par d'autres jeunes, d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel. Explications sur le retrait de photos et de messages sur internet.

[AidezMoiSVP.ca \(needhelpnow.ca\)](http://AidezMoiSVP.ca(needhelpnow.ca))

Ligne Parents

- Site de la Ligne Parents, qui offre un service d'intervention professionnel gratuit et confidentiel à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans du Québec.

[LigneParents - Soutien professionnel gratuit 24h/7!](http://LigneParents-Soutienprofessionnelgratuit24h/7!)

Tél : 1-800-361-5085